

Metz, le 24 Septembre 2009
DIRECTION DU POLE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
CITOYENNETE ET POLITIQUE DE LA VILLE
Réf. NK

21

R A P P O R T

OBJET : 1 - POLITIQUE DE LA VILLE – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La mobilisation d'une enveloppe annuelle de crédits d'un montant de 1 119 152 € (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), permet à la Municipalité d'accentuer son soutien aux projets associatifs développés au titre de la cohésion sociale.

Cet engagement s'exprime notamment par un soutien renforcé en direction des projets visant à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des enfants et adolescents, résidant au sein des zones d'habitat concernées, notamment par le soutien apporté à des projets concourant à leur implication citoyenne.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés pour un montant de 16 250 €, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan de l'action et un compte-rendu financier des actions concernées.

Cette participation porte par conséquent à 1 096 625,50 € le montant des crédits municipaux de la politique de la ville affectés à des projets associatifs pour l'exercice en cours.

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

RECONDUCTION

« Médiation sociale, familiale et de voisinage » : AMMS (Association Messine de Médiation Sociale).

Le service de médiation sociale, familiale et de voisinage a pour but de permettre à des habitants ayant un différend avec un ou plusieurs autres habitants, de faire appel à un tiers neutre, appelé médiateur, qui, à travers l'organisation d'échanges et de discussions, aide à trouver une solution au terme d'une procédure de conciliation. Il s'agit d'un processus qui conjugue accueil, écoute et aide à la résolution des conflits, favorisant ainsi le dialogue en vue de la résolution de conflits. Ce projet soutenu dans le cadre du programme pluriannuel d'actions du CUCS s'inscrit dans le champ prioritaire de la prévention et concerne principalement les quartiers urbains de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, champ d'intervention qui s'exprime par un partenariat financier élargi. L'association vise à étendre le champ d'action de cette médiation à d'autres communes de Metz Métropôle.

Coût global du projet : 138 000 €

Participation de la Ville de Metz : 12 000 €

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance en permettant aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des travaux d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs.

Il est proposé de participer aux financements des projets suivants :

AJB	Coût Global	Participation Ville de Metz
Atelier mosaïque	1 110 €	500 €
Rénovation de locaux	1 200 €	300 €

APSID

Chantier vert défrichage	760 €	280 €
Mise en graphisme	1 460 €	325 €

CENTRE LACOUR

Démolition et ramassage	
Des gravats	1 056 €

Soit un montant total de **1 650 €**

Le programme Ville-Vie-Vacances, développé dans le cadre du volet « lien social, citoyenneté et participation à la vie publique » des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, constitue une prise en charge complémentaire aux dispositifs de droit commun durant les vacances scolaires. Il contribue à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des jeunes des quartiers prioritaires des CUCS et à la prévention de la délinquance en ciblant les publics les plus en difficulté. Il s'adresse aux jeunes de 11 à 18 ans et exceptionnellement aux jeunes majeurs de moins de 21 ans, les plus marginalisés ou ayant des conduites à risques et à ceux qui font l'objet d'une mesure de justice.

CMSEA

On reprend la route	Coût global : 9 634 €
Avec l'effort, le réconfort	Participation Ville de Metz : 2 600 €

Soit un montant total de **2 600 €**

OBJET : 2 – FINANCEMENT DES DOSSIERS « ATELIERS JEUNES » PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE JEUNESSE ET SPORTS

En matière d'aide aux ateliers jeunes, la Direction Départementale de Jeunesse et Sports est assujettie à une contrainte consistant à ne pouvoir verser directement une subvention à une association que si cette dernière possède un agrément « Jeunesse et Sports ».

Afin de maintenir un soutien financier en toute légalité aux associations ne disposant pas de cet agrément, la procédure consiste au versement direct de la subvention concernée à la commune où se déroule l'activité.

Dès lors, l'association doit passer, en amont du dépôt du dossier auprès de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports, un accord avec la commune pour négocier un soutien financier. La commune s'engage ensuite à rétrocéder la subvention attribuée par Jeunesse et Sports, en sus de sa propre part.

Ce système permet ainsi à des structures non agréées, qui ont un réel projet d'éducation populaire et dont les actions sont reconnues et soutenues par les communes, de pouvoir développer des projets au profit des jeunes en continuant à pouvoir bénéficier de financements par l'Etat.

Ainsi la Direction Départementale de Jeunesse et Sports a validé le principe du subventionnement d'ateliers jeunes sur les quartiers de Metz-Borny et Metz-Nord, au profit des associations suivantes :

Association APSIS	1 521,00 €
Association AJB	647,00 €

La Ville de Metz est donc appelée à accepter la somme de 2 168 € et à la reverser aux associations concernées.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : 1 - POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Budget Primitif,

Vu la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Vu la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1^{er} janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

Vu la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

Vu l'avis favorable du 30 juillet 2007 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ayant validé le programme pluriannuel d'actions du CUCS,

Vu l'avis favorable du 20 mai 2009 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, ayant validé le programme prévisionnel d'actions pour 2009 dans le cadre du projet de cohésion sociale,

Considérant l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

DECIDE

D'approuver et de participer pour une dépense de 16 250 € au financement des actions suivantes :

AJB		
Ateliers Jeunes		800 €
AMMS		
Médiation sociale, familiale et de voisinage		12 000 €
APSIS		
Ateliers Jeunes		605 €
CENTRE LACOUR		
Ateliers Jeunes		245 €
CMSEA		
Opérations Ville-Vie-Vacances		2 600 €

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

DECIDE d'imputer les dépenses sur le chapitre 65 et l'article 6574 du budget de l'exercice concerné.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

OBJET : 2 – FINANCEMENT DES DOSSIERS « ATELIERS JEUNES » PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE JEUNESSE ET SPORTS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accepter puis à reverser à l'association AJB, une somme de 647 € et à l'association APSIS, la somme de 1 521 € provenant de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports.

L'Adjointe Déléguee :

Christiane PALLEZ